

# Le Collège Supérieur



**Ouvert aux étudiants, aux professionnels et au grand public, le Collège Supérieur a été fondé en 1999 par le philosophe Jean-Noël Dumont.**

Le projet initial, celui d'un lieu de pensée libre et de rencontres, s'adressait aux étudiants en philosophie et devait leur apporter un complément sous la forme de cours, de colloques et de conférences. Les candidats au Capes et à l'agrégation pouvaient ainsi se préparer en côtoyant des personnalités de haut niveau. Plus de 30 professeurs ont été formés depuis la création du Collège, qui a permis à plus de 3000 auditeurs de bénéficier de sa formation.

Le public du Collège Supérieur s'est diversifié au fil du temps : depuis 2005, il s'est ouvert aux étudiants en droit. Des membres de la magistrature, des avocats et des philosophes viennent réfléchir et échanger sur la philosophie du droit et ses enjeux.

Un domaine particulier sert de fil rouge à l'action du Collège Supérieur depuis sa création : celui de la transmission et de l'éducation. De nombreux colloques ont été organisés pour enrichir la recherche sur ces questions et relayés par *Les Cahiers*, dont la diffusion assure une pérennité aux réflexions et conclusions issues de ces rencontres. Le Collège Supérieur intervient ainsi régulièrement auprès d'éducateurs, enseignants et parents. Depuis 3 ans, il est également amené à intervenir en entreprises, dans des structures médicales mais aussi au sein d'associations et de mouvements religieux afin d'aider les personnes en responsabilité à prendre de justes décisions, par la culture générale et la réflexion.



En plus de la formation proposée aux étudiants et professionnels, le Collège Supérieur invite régulièrement le grand public autour de questions de philosophie, de religion, de droit, d'art ou des sujets d'actualité, sous la forme de conférences et d'ateliers culturels. Cette matière intellectuelle perdure puisque les conférences sont en écoute libre sur le site web.

développement.

Le Collège Supérieur jouit aujourd'hui d'une solide réputation locale et son développement l'oblige à faire peau neuve en envisageant de nouveaux locaux. Souhaitant soutenir son action de formation et de réflexion et lui permettre de s'inscrire dans la durée, la Fondation Saint Irénée apporte son aide, aux côtés de la Fondation des Maristes de Puylata présente depuis l'origine, dans les dépenses de fonctionnement et de